

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 206 Transmission des infections			
Code	PAIR2B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Françoise DREZE (francoise.dreze@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) HELHa Jolimont Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be) Françoise DREZE (francoise.dreze@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Cyrielle KINS (cyrielle.kins@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en découlent ainsi que des défenses de l'organisme est un prérequis indispensable à la compréhension de problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique et à leurs soins.

L'hygiène hospitalière et professionnelle se retrouve dans la majorité des indicateurs de qualité. Le manque de respect ou le non-respect des règles d'hygiène peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre l'efficacité des interventions de soins ainsi que la sécurité des clients, de leur entourage et des professionnels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- C 4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B06A	Microbiologie: bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie	24 h / 2 C
PAIR2B06B	Hygiène professionnelle et hospitalière	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B06A	Microbiologie: bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie	20
PAIR2B06B	Hygiène professionnelle et hospitalière	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Microbiologie : bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie", et "Hygiène professionnelle et hospitalière" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Microbiologie : bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie			
Code	21_PAIR2B06A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cyrielle KINS (cyrielle.kins@helha.be) Cyrielle KINS (cyrielle.kins@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE206 : Transmission des infections

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en découlent ainsi que des défenses de l'organisme est un prérequis indispensable à la compréhension de problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique et à leurs soins .

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 14 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 206

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Acquis d'apprentissage/Objectifs de l'activité

- Décrire la structure d'un (micro) organisme
- Expliquer
 - o les notions : processus, mécanisme
 - o les termes spécifiques en lien avec la microbiologie, l'immunologie et les maladies infectieuses
- Faire des liens entre les notions du cours

- Appliquer les notions du cours dans une situation clinique courante (données cliniques et/ou de laboratoire) liées à une maladie infectieuse ou une réaction immuno-allergique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Immunologie

Microbiologie

- Bactéries
- Virus
- Parasitologie
- Méthodes diagnostiques courantes

Maladies infectieuses

- Généralités : dont chaîne épidémiologique vue en hygiène professionnelle en 1ère et 2ème Blocs
- Maladies bactériennes : au départ de la classification de Gram, types d'infection
- Maladie virales : classification basée sur le tropisme des virus.
- VIH (partie du chapitre qui sera la plus développée)
- Grippe
- Hépatite
- Maladie de Lyme
- Maladies fréquentes dans les pays étrangers

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Voir notes

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur Connect ED

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation					Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 206A Microbiologie : bactériologie, virologie, parasitologie, immunologie est une épreuve écrite programmée au cours de la 2^{me} période d'évaluation. L'examen vaut 20 points sur les 30 points de l' UE.

En cas d'échec, les modalités d'évaluation sont identiques pour la 3^{ème} période d'évaluation.

Toute absence sans CM ou ML lors de l'examen sera considérée comme non présenté : « PP ».

Les questions de l'épreuve écrite sont variées. Il peut s'agir de :

- QCM à réponse unique ou réponses multiples
- Vrai / Faux à corriger ou non
- Définitions sous forme de « Qui-suis-je ? »
- Q ouverte à réponse courte
- Schéma à construire et/ou à légender
- Tableau à compléter

Les questions portent sur des savoirs redire mais aussi des savoirs faire, certaines à partir de cas cliniques.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène professionnelle et hospitalière			
Code	21_PAIR2B06B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE206 : Transmission des infections

L'hygiène hospitalière et professionnelle se retrouve dans la majorité des indicateurs de qualité. Le manque de respect ou le non-respect des règles d'hygiène peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre l'efficacité des interventions de soins ainsi que la sécurité des clients, de leur entourage et des professionnels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 206 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 206

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Acquis d'apprentissage de l'activité

Se positionner par rapport à des propositions et éventuellement les justifier

Appliquer à une situation type les savoirs en lien avec les contenus du cours

Justifier, au départ de la situation particulière d'un patient, les mesures appropriées à adopter

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La chaîne épidémiologique et ses différents maillons

Suppression de la transmission des germes par le matériel : nettoyage, désinfection, stérilisation

Les précautions générales et les précautions additionnelles en milieu septique et en milieu protégé

Les risques infectieux en services spécialisés, prévention des infections intravasculaires

Prévention des infections des voies urinaires

Prévention des infections respiratoires

L'entretien des endoscopes

Démarches d'apprentissage

Exposés

Réflexion basées sur les stages

Des notions sont abordées au Q1 en vue de la préparation des stages

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

- Recommandations Conseil Supérieur de la Santé Belgique
- Site ABIHH
- Revue Noso-info
- SF2H

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles sur Conenct ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 206B Hygiène professionnelle et hospitalière se fera par un examen écrit en juin. L'examen est évalué sur 10 points sur les 30 de l'UE.

Toute absence sans CM ou ML lors de l'examen sera considérée comme non présenté : « PP ».

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour 3^{me} période d'évaluation.

L'examen contient des calculs de dilution d'antiseptiques et désinfectants et peut mobiliser les compétences et acquis d'apprentissage du bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).